

élaboré le samedi 15 novembre 2025 à 11h00 par Air Pays de la Loire

à destination des préfets, DREAL, ARS, COZ et AASQA

niveaux de procédures diffusées

	PM10			O3		
	hier	aujourd'hui	demain	hier	aujourd'hui	demain
	14 novembre	15 novembre	16 novembre	14 novembre	15 novembre	16 novembre
44	0	0	0	0	0	0
49	PA	0	0	0	0	0
53	0	0	0	0	0	0
72	PA	0	0	0	0	0
85	0	0	0	0	0	0

PM10 : particules fines

O3 : ozone

légende:

0 : pas de dépassement

IR : procédure d'information et de recommandation

A : procédure d'alerte

PA : procédure d'information allégée sur www.airpl.org

commentaires sur la situation en cours ou prévue

Le vendredi 14 novembre, l'anticyclone centré sur l'Atlantique, associé au renforcement du vent de sud/sud-ouest a entraîné un transport de poussières désertiques sur une large moitié ouest de la France. Les concentrations de particules fines PM10 ont dépassé le seuil d'information de 50 µg/m³ dans les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire.

Ce samedi 15 novembre, les niveaux de particules sont revenus à la normale.

IMPORTANT

* Ce bulletin de prévision ne doit pas être rediffusé au public.

* Un communiqué d'information «grand public» est diffusé par Air Pays de la Loire, par délégation du préfet, conformément aux arrêtés préfectoraux départementaux relatifs à la gestion des épisodes de pollution de l'air.

* A la fin d'un épisode de pollution, ce bulletin de prévision est émis en faisant apparaître le retour à la normale et vaut à lors bulletin de fin d'épisode.

Bulletin diffusé à :

- Préfectures 44, 49, 53, 72, 85
- DREAL, ARS, COZ, AASQA zone ouest